

# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# NUMÉRO SPÉCIAL

DU

**23 décembre 2015** 

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet : <a href="http://www.rhone.gouv.fr">http://www.rhone.gouv.fr</a>

Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité auprès des différents services concernés

## RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- Arrêté du 22 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Dominique BARTHÉLEMY en tant que régisseur d'avances auprès du rectorat de l'académie de Grenoble.

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

- arrêté n° 15-349 du 22 décembre 2015 relatif à la liste régionale des formations hors apprentissage et organismes susceptibles de bénéficier de dépenses exonératoires de la taxe d'apprentissage en Rhône-Alpes pour l'année 2016 ;
 - arrêté n° 15-351 du 22 décembre 2015 relatif à la constitution de la chambre de commerce et d'industrie « CCI Lyon Métropole - Saint-Étienne Roanne ».





# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes et d'avances instituées en application de l'article 18 du décret du 29 décembre 1962,

Vu l'arrêté du 5 juillet 1993, modifié par l'arrêté du 2 octobre 1995, habilitant le ministre de l'éducation nationale à instituer des régies d'avance auprès des rectorats d'académie,

Vu l'arrêté du 14 octobre 1997 modifié portant institution de régies d'avance auprès des rectorats

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1**<sup>er</sup> : M. BARTHELEMY Dominique, attaché principal d'administration de l'Etat, est nommé régisseur d'avances pour le paiement des dépenses mentionnées à l'arrêté du 14 octobre 1997 modifié, visé ci-dessus, y compris pour les avances consenties depuis le 29 septembre 2015.

**ARTICLE 2**: le montant du cautionnement imposé à M. BARTHELEMY Dominique, régisseur d'avances, est fixé à 6 100 €.

**ARTICLE 3**: Mme MASSA Marie-Laure est nommée régisseur d'avances suppléante lorsque M. BARTHELEMY Dominique, régisseur d'avances titulaire est empêché.

**ARTICLE 4** : le secrétaire général adjoint de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est publié au recueil des actes administratifs de la Région Rhône-Alpes.

Grenoble le 22 décembre 2015

Pour le recteur et par délégation Le secrétaire général adjoint de l'académie



#### PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires régionales

Lyon, le 22 décembre 2015

Arrêté nº 15-349

<u>OBJET</u>: Liste régionale des formations hors apprentissage et organismes susceptibles de bénéficier de dépenses exonératoires de la taxe d'apprentissage en Rhône-Alpes pour l'année 2016.

# LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES PREFET DU RHONE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6241-1 à L. 6241-10 et R. 6241-3;

Vu les listes transmises par les rectorats des académies de Lyon et de Grenoble, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale des affaires culturelles et l'agence régionale de santé Rhône-Alpes ;

Vu la consultation du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle Rhône-Alpes lors de sa réunion du 25 novembre 2015 ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes;

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: La liste régionale des formations hors apprentissage et organismes susceptibles de bénéficier de dépenses exonératoires de la taxe d'apprentissage en Rhône-Alpes pour l'année 2016 est fixée conformément au tableau ci-annexé.

<u>Article 2</u>: Cette liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Rhône-Alpes : <u>www.rhone.gouv.fr</u> - rubrique publications – publications régionales - taxe d'apprentissage.

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>Article 4</u>: Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes Préfet du département du Rhône

Michel DELPUECH



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires régionales

Lyon, le 22 décembre 2015

#### **ARRETE** n° 15-351

<u>Objet</u>: Constitution de la Chambre de commerce et d'industrie CCI LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne

# LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES PREFET DU RHONE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

---

VU le code de commerce et notamment ses articles L. 711-1, R. 711-13 et R. 711-71;

VU l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

VU le décret n° 2015-1690 du 17 décembre 2015 portant création de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes ;

## ARRETE

<u>Article 1er</u>: Jusqu'au prochain renouvellement général, la Chambre de commerce et d'industrie LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne est composée des 120 membres suivants :

NOM	PRENOM	CHAMBRE D'ORIGINE
ALSING	Annie	LYON
BADOR	Jean-Louis	LYON
BERGEZ	François	LYON
BERNARD	Roland	LYON
BERTHE	Christian	LYON
BERTIER	Claude	ST-ETIENNE
BEYENS	Guillaume	ST-ETIENNE

BOEL	Eric	ROANNE	
BONNIN	Philippe	ROANNE	
BOUTIAB	Kamel	LYON	
CANE	Jean-Yves	ROANNE	
CANETOS	Jean	LYON	
CANOVA	André-Claude	LYON	
CAPELLI	Christophe	LYON	
CHEMARIN	Jean-François	ST-ETIENNE	
CHOUVIN	André	LYON	
CLAVIER	Alain	ST-ETIENNE	
CLEIREC	Jean-Pierre	LYON	
COLLET	Eric	ROANNE	
COQUARD	Jean-Michel	LYON	
CROZET	Catherine	ROANNE	
CROZIER	Christophe	LYON	
DALAUDIERE	Philippe	ROANNE	
DAMARIN	François	ROANNE	
DANJOUX	Jean Louis	ROANNE	
DAVID	Patrick	ST-ETIENNE	
DEFFOREY-CREPET		LYON	
DEGRANGE	Marc	LYON	
DELAHAYE	Gilbert	ST-ETIENNE	
DELORME	Jean-Claude	ST-ETIENNE	
DESCOMBES	Jean Cyril	ROANNE	
DESCOURS	Jacques	LYON	
DEVERNOIS	Jean Bernard	ROANNE	
DIELH	Jean-Philippe	LYON	
DOLIGEZ	Xavier	LYON	
DUBESSY	Jean-Luc	ROANNE	
DUC	Laurent	LYON	
DUGAS	Bruno	ST-ETIENNE	
DULAC	Michel	LYON	
EYRAUD	Philippe	LYON	
FABRE	Benoit	ST-ETIENNE	
FAISANT	Jean-Pierre	ST-ETIENNE ST-ETIENNE	
FANTON	Pierre-Emmanuel	LYON	
FLORENTIN		LYON	
FONTANEL	Philippe Norbert	LYON	
FONTERET	Philippe Christopho	ROANNE ST-ETIENNE	
FRAISSE FRANCIOSO	Christophe Antoine	ROANNE	
FUCHS	Michel		
		ROANNE	
GARON	Patrick	ROANNE	
GIRMA	Vincent	LYON	
GRANDOUILLER	Alain	ST-ETIENNE	
GRANET	Hervé	ST-ETIENNE	
GRENIER	Jérôme	ST-ETIENNE	
GRILLOT	Philippe	LYON	
GUERAND	Philippe	LYON	
GUILLON	François	LYON	
GUILLON	Alain	LYON	
IMBERTON	Emmanuel	LYON	
INCORVAIA	Carl	ST-ETIENNE	
JOLY	Jean-Michel	LYON	
JOLY	Olivier Secrétariat général pour les affaires régional	ST-ETIENNE	

IODCE	Cormain	DO A NINE
JORGE	Germain	ROANNE
JOUVE	Didier	ST-ETIENNE
LANDAIS	Alain	LYON
LARDON	Pierre	ST-ETIENNE
LAROSE	Jean-Christophe	LYON
LECLERC	Eric	ROANNE
LE JAOUEN	Eric	ST-ETIENNE
LENOIR	Fabrice	LYON
LESCARBOURA	Philippe	LYON
LEYMONIE	Philippe	ST-ETIENNE
MAHUL	Jacques	ST-ETIENNE
MARGUIN	Christophe	LYON
MARIAUX	Hervé	LYON
MAUDUY	Jean-Paul	LYON
MEON	François	ST-ETIENNE
MEUNIER	Henri	LYON
MINJARD	Dominique	LYON
MOIROUD	Eric	ST-ETIENNE
MONTCHALIN	Philippe	ST-ETIENNE
MOSSAZ	Pierre	LYON
MOUGIN	Jean	LYON
MOULIN	Bernard	ST-ETIENNE
MOUNIER	André	ST-ETIENNE
MOUSEGHIAN	Aline	ST-ETIENNE
NOURRISSON	Vincent	ST-ETIENNE
NOUVIAN	Philippe	ST-ETIENNE
PANSERAT	Jocelyne	<b>ROANNE</b>
PANSERI	Anne-Sophie	LYON
PEGUET	Jean Michel	<b>ROANNE</b>
PERRIN	Vincent	ST-ETIENNE
<b>POMMIER</b>	Yves	LYON
PONTILLE	Hervé	<b>ROANNE</b>
<b>PRADINES</b>	Nathalie	LYON
PUPIER	Yvan	ST-ETIENNE
RABOURG	Jean-Luc	<b>ROANNE</b>
RASCLE	Philippe	ST-ETIENNE
REGNIER	Jean-Roger	LYON
RICHARD	Dominique	ST-ETIENNE
ROSER	Martial	ST-ETIENNE
RICHAUD	Didier	ST-ETIENNE
ROBINET	Jean-Louis	ST-ETIENNE
ROCHE	Christian	ROANNE
ROUSSEAU	Yannis	LYON
ROYER	François	LYON
SEPULCHRE	Christophe	ROANNE
SOWA	Alain	ST-ETIENNE
TAMIN	Yves	ROANNE
TARLIER	Bruno	LYON
TAVITIAN	Jacques	ST-ETIENNE
THION	Elisabeth	LYON
TIXIER	André	ST-ETIENNE
TURCAS	François	LYON
VALENTIN	Philippe	LYON
VALTILLE	Nicolas	LYON
VERNEY-CARRON	Pierre	ST-ETIENNE
VERINE I-CARROIN	PIEFFE	

VIALETON	Jean-Paul	ST-ETIENNE
VIDONNE	Thierry	ST-ETIENNE
VILLAREALE	Daniel	ST-ETIENNE

<u>Article 2</u>: La répartition des droits de vote des membres de la Chambre de commerce et d'industrie LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne, déterminée en fonction du poids économique de la chambre au titre de laquelle ils ont été élus conformément aux pesées économiques de 2010 s'établit comme suit :

CHAMBRE D'ORIGINE	NOMBRE DE VOIX PAR ELU	
ROANNE	1	
SAINT-ETIENNE	2,4	
LYON	6,7	

Article 3: Le nombre des membres du bureau est fixé à 10.

<u>Article 4</u>: Les membres de la Chambre de commerce et d'industrie LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne se réuniront lundi 11 janvier 2015 à 11 heures au siège de la chambre Place de la Bourse, Lyon 2ème pour élire les membres du bureau.

<u>Article 5</u>: Le quorum requis pour que l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie LYON METROPOLE — Saint-Etienne Roanne puisse valablement délibérer est calculé en prenant en compte le nombre d'élus en exercice, indépendamment de leurs droits de vote.

<u>Article 6</u>: Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône-Alpes

Michel DELPUECH